



POST TENERAS LVI

# ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de nouveaux chemins sur la commune de Veveys

du 20 février 1968

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la commune de Veveys du 30 janvier 1968;  
vu le devis relatif au service de plan d'aménagement;  
vu les dispositions du règlement sur la désignation des chemins du 3 octobre 1951,

### A R R Ê T É

Il est donné le nom de :

CV\_3069

- 1/ Chemin des Boulangers, au chemin communal qui, dans le village, relie la route communale de 25 à la route de Veveys (appelée communale par l'usage).
- 2/ Chemin du Sous Balme, au tronçon de la route de Veveys comprise entre la place de l'Église et la source II (sous Balme, lieulle).
- 3/ Chemin Ernest Pisteur, au chemin communal désigné "chemin du Italien", en souvenir d'Ernest Pisteur, adjoint de 1947 à 1966.
- 4/ Chemin de la Grande Gorge, au chemin privé en construction à l'usage de l'approvisionnement des Consorts Botinet entre le chemin des Sources et le chemin des Bains.
- 5/ Chemin de Passoret, au chemin privé desservant un groupe de villas entre le chemin de Plan-Verte et le chemin appelé Martin (lieulle).
- 6/ Chemin de Soujet, au chemin privé reliant le chemin Amoins-Martin à la route de Veveys (lieulle).
- 7/ Chemin de Sobotier, au chemin communal reliant le chemin Jules Séverin à l'ancien chemin de Sous Balme.

Ces nouvelles dénominations entrèrent en vigueur le jour même.

Commandé et :

Président	3	an.
Secrétaire	1	an.
Administrateur	1	an.
Suppléant	1	an.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

*J. Halland*